



## AVIS PUBLIC

### Publication du Règlement 20-1059

**Modifiant le Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes numéro 10-803 visant à octroyer des pouvoirs d'inspection supplémentaires et à modifier la Politique de tarification des accès aux plans d'eau**

---

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

- que le conseil municipal a adopté le 9 mars 2020 le Règlement ci-dessus mentionné,
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : [http://www.saint-donat.ca/citoyens/Avis\\_d\\_interet\\_general.cfm](http://www.saint-donat.ca/citoyens/Avis_d_interet_general.cfm)
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 11 mars 2020.

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Fait à Saint-Donat, ce 11 mars 2020.

Signé : Stéphanie Russell  
Stéphanie Russell  
Greffière adjointe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Russell, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 11 mars 2020, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 20 mars 2020.

Signé : Stéphanie Russell  
Stéphanie Russell  
Greffière adjointe